

L'info du mois

Février 2024

L'accès à la CSS (ex-CMU) facilitée



Face à la hausse des tarifs des mutuelles, il est intéressant de vérifier son éligibilité à la CSS (Complémentaire Santé Solidaire).

Destinée aux revenus modestes*, la CSS permet de se faire rembourser la part complémentaire de ses dépenses de santé avec une cotisation faible voire nulle.

* Cf. barème ci-dessous

Bon à savoir !



Comment procéder ?

Une seule demande par foyer est suffisante pour assurer les frais médicaux de l'ensemble du foyer.

Simulez votre éligibilité sur <https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil>

Faites votre demande sur votre compte www.ameli.fr

Nb	Plafond A Complémentaire santé solidaire Gratuite (ex CMU-C)		Plafond B Complémentaire santé solidaire Payante (ex ACS)	
	Nb Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	9 719€	810€	13 120€	1 093€
2	14 578€	1 215€	19 680€	1 640€
3	17 494€	1 458€	23 616€	1 968€
4	20 409€	1 701€	27 553€	2 296€
+	+ 3 887€	+ 324€	+ 5 248€	+ 437€